

Compte-rendu de la réunion relative à l'enquête sur les
besoins des Centres d'accueil pour enfants non-accompagnés

Introduction

Il s'est tenu le jeudi 27 Octobre 1994, une réunion relative à une enquête organisée conjointement par le Ministère de la Réhabilitation et de la Réintégration Sociale et l'UNICEF sur les besoins des Centres d'accueil pour enfants non-accompagnés. Cette réunion qui s'est tenue dans les locaux du Ministère de la Réhabilitation et de la Réintégration Sociale, était dirigée par un agent de ce Ministère et comprenait :

- 1° Des représentants de Ministères intéressés par la question de l'enfance non-accompagnée (MIJEUMA, MINISANTE, MINITRASO, MINIRESO, Famille et Promotion Féminine);
- 2° Le responsable du bureau "Non-Accompanied Children" à l'UNICEF
- 3° Un agent de l'UNICEF
- 4° Deux agents d'enquête engagés pour cette activité.

La réunion a duré depuis 10 heures jusqu'à 16 heures, avec néanmoins une courte pause de 15 minutes à 13h00. Elle portait essentiellement sur la formation des agents d'enquête. Il est à noter ici qu'à part le Président de la réunion et le responsable délégué par l'UNICEF, tous les autres participants étaient désignés pour participer à l'enquête. La séance de formation a été précédé d'un bref exposé du délégué de l'UNICEF chargé du bureau "Non-accompanied Children". Cet exposé s'est axé sur l'historique et la problématique du phénomène de l'enfant non-accompagné.

La formation des agents d'enquête consistait pour l'essentiel à l'explication d'un questionnaire d'évaluation des besoins des Centres d'accueil pour enfants non-accompagné élaboré au MINIRESO. Le questionnaire est annexé à ce rapport.

I. Explication du concept "enfant non-accompagné"

Il s'est dégagé de l'exposé du responsable du bureau "non-accompanied children" à l'UNICEF, une définition du concept "enfant non-accompagné" :

"sont appelés enfants non-accompagnés, les enfants dont l'âge est en-dessous de la majorité (18 ans), non encadrés par des parents ou tuteurs reconnus par la tradition ou la loi".

Ainsi, on distingue plusieurs situations d'enfants non-accompagnés, la diversité des cas dépend de la multiplicité même des causes de ce phénomène. Les enfants non-accompagnés sont tantôt ceux-là qui vivent indépendants en dehors du foyer familial parce qu'ils le veulent ainsi, ceux qui ont perdu tous les parents et qui n'ont pas de familles amies pour les prendre en charge, les enfants sciemment abandonnés par leurs parents, les enfants victimes d'abus et récupérés par les autorités pour être protégés, les enfants de familles pauvres et confiés aux oeuvres philanthropiques pour leur survie, ou les enfants séparés accidentellement de leurs parents tels que nous en voyons actuellement au Rwanda.

II. But de l'enquête

Le phénomène de l'enfance non-accompagné, déjà assez remarquable dans le pays ces dernières années, a pris des proportions dramatiques avec la guerre. Il convient donc au Gouvernement de se pencher sérieusement à ce problème pour y trouver des remèdes adéquats.

La présente enquête permettra de faire le point, à partir des Centres d'accueil, ~~sur~~ **Sur** la situation réelle des enfants non-accompagnés dans sa diversité et de définir des stratégies globales et spécifiques d'intervention en faveur de ces enfants.

Devant des situations nécessitant une intervention rapide, les enquêteurs auront chaque fois la tâche de requérir auprès des autorités compétentes une telle intervention avant la publication des résultats. Les résultats de l'enquête seront portés à la connaissance des Ministères et autres institutions intéressés pour qu'ils interviennent chacun dans son domaine d'intervention.

.../...

Il est recommandé après l'identification des cas d'enfants non-accompagnés, d'oeuvrer prioritairement pour leur réunification avec les familles respectives, la prise en charge de l'enfant par des personnes tierces ne pouvant en réalité suppléer à l'encadrement familial.

III. Organisation de l'enquête

a. Conditions et durée de l'enquête

L'enquête se fera dans les Centres même, par onze agents engagés par le Ministère de la Rhabilitation et de la Réintégration Sociale, rémunérés d'un perdiem journalier de 5.000 FRW. Ce perdiem couvrira en même temps les besoins de restauration et de logement. L'enquête se fera auprès des encadreurs d'une part et des enfants d'autre part, mais également par une simple observation des conditions du Centre par l'enquêteur.

Il sera déployé pour un temps maximum d'une journée, trois enquêteurs par Centre dont un jouera le rôle de contrôleur. Les enquêteurs étant au nombre de 9, trois équipes opéreront simultanément dans trois Centres différents. La supervision sera assurée par un agent du MINIRESO pour le rôle d'initiateur que joue ce Ministère dans l'enquête, et par un agent du MINISANTE spécialisé pour les éléments du questionnaire ayant trait à la santé des enfants.

L'UNICEF mettra à la disposition des agents d'enquête des véhicules de déplacement. Les 11 agents devront visiter successivement les cinquante Centres du pays (chiffre approximatif) pendant 15 jours et ne rentreront sur KICALI qu'à la fin de l'enquête. L'enquête s'étendra du lundi 31 Octobre au mardi 14 Novembre 1994 et sera coordonnée conjointement par l'UNICEF et le MINIRESO.

b. Le prétest

Il est prévu au lendemain de la formation des agents d'enquête. Soit le vendredi 28 Octobre 1994, une descente sur terrain pour un prétest du questionnaire d'enquête. Cette descente est prévue dans le souci d'adapter le questionnaire sur une entité statistique.

Le prétest se fera dans le Centre de NYAMIRAMBO. Toute l'équipe se déplacera vers ce Centre, désignera 2 enquêteurs et un contrôleur pour évaluer, à la fin de l'enquête, les effets du questionnaire sur les personnes interrogées. Ceci garantira un meilleur usage du questionnaire lors des séances ultérieures.

c. Dépouillement et publication des résultats

A la fin de l'enquête, il sera procédé au dépouillement des questionnaires. Le dépouillement est prévu au 17 Novembre 1994. Il sera désigné à cette besogne une nouvelle équipe spécialisée et c'est équipe qui sera chargée de la publication des résultats. La publication est fixée au 3 Décembre 1994.

Conclusion

Cette enquête est de toute évidence d'une importance capitale. Ses résultats permettront d'identifier les besoins des enfants non-accompagnés et d'intervenir efficacement en leur faveur. Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif pourra alors envisager ses propres stratégies d'intervention.

Survant les réalités du terrain, le déroulement de l'enquête pourrait différer du programme tracé. Le rapport d'enquête indiquera les modifications éventuelles.

Fait à Kigali, le 28 Octobre 1994

RUTAYISIRE Alexis.-

